



Avenant sur contrat de travail

Par **durasnel**, le **07/07/2009** à **12:46**

Bonjour, je travaille dans une SSII depuis 7 ans (CDI) :
En Aout 2008 j'ai reçu un Avenant stipulant une augmentation prenant effet le 1 septembre 2008 et une autre en Février 2009.
Mis Aout 2008, je vais voir mon chef et lui demande de faire une formation en FONGECIF. il me dit oui mais il faut que je renonce à mes augmentations.
Je reçois un papier signé début septembre 2008 par mon chef comme quoi ma demande d'absence est validé. (Je n'ai jamais reçu sur aucune de mes fiches de paie la moindre modification sur mon brute)
Quelque jours plus tard je reçois un nouvel Avenant qui annule le précédent avenant.
Mais je n'ai rien signé comme papier qui indique que je suis d'accord avec l'annulation du 1er avenant.
J'ai demandé à mon chef que mon salaire devait être augmenté comme stipulé par le 1er avenant. Mais lui me dit qu'il est dans son droit car il en a envoyé un 2eme annulant le précédent.
Ma formation ne sais pas faite en début d'année 2009, mais j'ai fait une nouvelle demande et ma formation va commencer mis Aout 2009. Ma formation n'a rien a voir avec se que je fais au sein de ma société et mon patron souhaite que je quitte la société des la fin de la formation.
Maintenant que je sais que je peux faire ma formation, est il encore temps pour moi de faire quelque chose pour faire que le 1er Avenant soit appliqué par mon chef?
Et comment faire? Si vous savez se que je dois écrire comme courrier, pouvez vous m'aider?
Remarque :
A leur actuel ma famille est mise en danger par ma faute. Car l'augmentation indiquée dans le 1er avenant permet d'ajouter les primes que je touchais tous les mois depuis plusieurs années sur mon Brut.
Et mes crédits ont été indexé par les banques sur mon brut et mes primes.
La je perds 500€ tous les mois sur mon salaire.
Et ma formation est calculé son mon brute de base. Donc les prochains mois vont être très dur.
Merci de me venir en aide